

**Société 2MEXPERIENCE**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 3.000,00 Euros**

**Siège Social : 50 RESIDENCE LA COCQUETIERE**  
**91470 LES MOLIERES**

**R.C.S. : EVRY 882 112 949**

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**

**EN DATE DU 28/10/2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le vingt-huit Octobre,

Monsieur LE FOLLOTEC Franck, l'associé unique de la Société 2MEXPERIENCE, Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 3.000,00 €, divisé en 100 parts de 30,00 Euros chacune, a pris les décisions suivantes ci-dessous détaillées :

- Transfert du siège social ;
- Modifications statutaires ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

**RELEVÉ DES DECISIONS PRISES**

**PREMIERE DECISION**

L'Associé unique décide de transférer le siège social de la société actuellement situé au 50 Résidence la Cocquetière 91470 LES MOLIERES :

Nouveau siège social : 47 rue Marcel Dassault CX 92514 - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.

**DEUXIEME DECISION**

L'Associé unique décide de réaliser la mise à jour des statuts de la société afin de tenir compte :

1°) du changement de siège social décidé dans la résolution précédente.

Les articles concernés sont :

- L'article 4 pour le siège social.

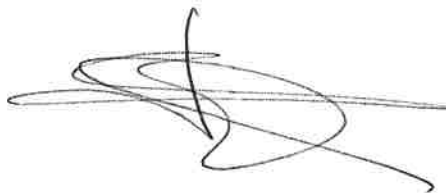
**TROISIEME DECISION**

L'associé unique autorise le Gérant à donner pouvoir pour l'accomplissement des formalités consécutives aux changements statutaires.

LF

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture par l'associé unique.

Le Gérant  
Franck LE FOLLOTEC

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

*Lu et approuvé*